

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Déry préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-345-05-13

Il est proposé par madame Lise Lavoie que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2002

Résolution numéro CP-346-05-13

Il est proposé par monsieur Mario Boudreault que le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2002 soit adopté avec les modifications suivantes:

À la page 2, le titre aurait dû se lire comme suit : Procès-verbal de la séance ajournée du 18 mars 2002 tenue le 15 avril 2002.

Au point 7, dernier paragraphe, il faut lire : Finalement, colloque de l'ACPM le **6 avril 2002**.

Adoptée à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Déry nous informe avoir reçu copie d'un avis juridique demandé par la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Cet avis juridique concernait la nomination des membres du personnel aux conseils d'établissement. Vous en retrouverez une copie dans votre envoi.

Monsieur Déry nous rappelle l'importance de faire connaître ce document aux autres membres de notre conseil d'établissement.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Échéancier d'implantation de la réforme

Madame Denise Lussier nous mentionne qu'il y a eu récemment des modifications au calendrier d'implantation de la réforme que nous retrouvons dans notre enveloppe. Elle nous spécifie que monsieur Jacques Francoeur, qui sera présent parmi nous ce soir, nous expliquera les modifications qui ont été apportées au calendrier.

Calendrier scolaire 2002-2003

Lors de sa séance publique du mois d'avril, le conseil des commissaires a adopté le calendrier scolaire pour l'année 2002-2003. L'amendement du comité de parents a été retenu. Le 29 janvier 2003, qui était à l'origine une journée pédagogique, devient une journée de classe. Le 23 juin 2003 sera maintenant considéré comme une journée pédagogique fixe.

Planification stratégique

Le MÉQ a demandé aux commissions scolaires de se munir d'une planification stratégique. Les plans qui seront élaborés devront être échelonnés sur plusieurs années.

Monsieur Serge Lefebvre viendra, lors de la réunion du mois de juin, nous expliquer la planification stratégique de la CSMV pour les années 2003-2006.

Concert du printemps

Dans le cadre d'un projet de partenariat entre la CSMV et l'Orchestre symphonique de la Montérégie, le public est invité à venir assister au concert du printemps qui aura lieu le 29 mai 2002, à la salle Pratt & Whitney.

Des élèves fréquentant trois écoles de la CSMV (Charles-Bruneau, D'Iberville et Christ-Roi) font partie de la chorale qui accompagnera l'orchestre.

Madame Lussier espère que cet événement amènera d'autres écoles de la CSMV à investir dans le domaine de la musique.

6. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Il a été décidé que la fête des bénévoles aurait lieu le jeudi 20 juin 2002 à 19 h à l'école André-Laurendeau. Il est important de souligner l'implication des parents bénévoles au sein de la Commission scolaire.

Il y a eu des discussions au sujet de la délégation de pouvoirs au sein de la CSMV. Un document de travail sera déposé sous peu pour étude.

Madame Denise Lussier nous annonce le départ de messieurs Rolland Descheneaux et Jacques Francoeur.

Monsieur Descheneaux sera remplacé par maître François Houde et monsieur Louis Gendron prendra la relève au Service des ressources éducatives.

7. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Monsieur André Turgeon nous informe que la prochaine réunion aura lieu au mois de juin.

8. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

La dernière réunion du comité ÉHDAA a eu lieu le 1^{er} mai 2002.

Monsieur Gilles Perron nous informe que l'analyse du sondage n'est pas encore finalisée. Les résultats devraient être disponibles pour la réunion du mois de juin.

Le comité ÉHDAA n'a pas encore reçu copie du budget qui leur sera alloué pour l'année scolaire 2002-2003.

La présidente du comité ÉHDAA a écrit une lettre au MÉQ concernant les ressources professionnelles qui sont allouées aux enfants ÉHDAA.

Le MÉQ a annoncé ses couleurs en ce qui concerne le financement des services offerts aux enfants dysphasiques. La CSMV avait soumis 160 dossiers au ministre; 60% des dossiers soumis ont été reconnus. Suite à des discussions avec la CSMV, le MÉQ a accepté de financer 97 dossiers.

La Commission scolaire va regarder les dossiers qui ont été refusés et décider s'il faut faire une représentation auprès du MÉQ pour qu'il reconnaisse ces dossiers.

Madame Chantal Laforest a rencontré le comité ÉHDAA pour leur parler de l'accompagnement des enfants handicapés lourds au service de garde.

9. CLIP-INFO

Monsieur Déry dépose deux documents:
Projet de politique pour le soutien à la réussite scolaire;
Calendrier d'implantation de la réforme au Québec

10. PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Cette politique a été travaillée dans un esprit de précision des rôles et responsabilités de chacun des intervenants impliqués auprès de ces jeunes.

Monsieur Mollica nous explique qu'une analyse poussée du document sera faite au cours du mois de mai.

Cette politique découle d'une prescription légale du MÉQ. La loi oblige chaque commission scolaire à préciser comment elle compte organiser ses services en adaptation scolaire. De plus, le MEQ a revu ses définitions d'élèves handicapés et en difficulté. Enfin, la loi nous précise dans quel contexte les commissions scolaires doivent se doter d'une telle politique.

Le but premier visé par cette politique est d'assurer, dans la mesure du possible, une intégration harmonieuse des enfants dans des classes régulières dans leur école de secteur.

Les modalités qui ont été considérées lors de l'élaboration de cette politique sont:
Des modalités d'évaluation;
Des modalités d'intégration des enfants dans des classes ou des groupes ordinaires;
Des modalités de regroupement en classes spécialisées;
Des modalités d'évaluation et d'élaboration des PIA.

Il faut noter que cette politique ne s'adresse qu'au secteur des jeunes; elle ne touche pas le secteur adulte ni le secteur professionnel.

Au point 6 de la présente politique nous retrouvons les orientations et voies d'action qui sont en fait les principes directeurs de la CSMV.

À la page 11 de la politique se retrouve un résumé des responsabilités et rôles des divers intervenants en éducation qui seront impliqués d'une façon ou d'une autre dans la mise en oeuvre de cette politique.

Dans cette politique, il est aussi stipulé que les élèves et leurs parents sont invités à participer, dans la mesure de leurs capacités, à l'élaboration des plans d'intervention. Enfin, monsieur Mollica souhaite avoir les réactions et commentaires des personnes impliquées au sein de la Commission scolaire, afin de pouvoir étoffer cette politique.

Dans la pratique quotidienne des écoles, cette politique annonce-t-elle des changements dans la répartition des services ou cela restera sensiblement pareil?

Monsieur Mollica ne pense pas qu'il y aura beaucoup de changements dans la répartition des services pour l'an prochain. Par contre, il mentionne que cette politique amènera à une nouvelle orientation des services.

Il faut se rappeler que derrière cette politique, il y a une volonté ferme d'intégrer les élèves dans des classes régulières plutôt que de les laisser dans des classes fermées. De plus, un accent sera mis sur la prévention en bas âge.

Il ne faut pas se faire d'illusion, le problème des ressources professionnelles va rester le même malgré cette politique. Les difficultés rencontrées sont plus une question de financement que de volonté de venir en aide à ces élèves dans le besoin!

Par cette politique monsieur Mollica souhaite être capable de diminuer le nombre de classes spécialisées; de prendre les ressources ainsi libérées et de les redistribuer au sien des classes qui feront de l'intégration.

De plus, il faut spécifier qu'il y aura de la formation pour les enseignants de classes régulières dans le but de les aider à être plus efficaces avec les élèves qui seront intégrés dans leur classe.

La CSMV est toujours à la recherche de stratégies différentes pour mieux répondre aux besoins de ces enfants. On cherche d'autres alternatives aux classes spécialisées.

Ne devrait-on pas plutôt utiliser l'argent disponible pour engager plus de spécialistes au lieu d'investir dans la formation des enseignants?

Madame Lussier nous fait remarquer que les coûts relatifs à l'embauche de spécialistes sont beaucoup plus élevés que ceux nécessaires à la formation du personnel enseignant.

Monsieur Mollica tient à nous faire réaliser que l'intégration en classe régulière a aussi pour effet d'augmenter l'estime personnelle des jeunes.

Cette politique nous a-t-elle été remise à titre informatif ou s'agit-il d'une consultation?

Il s'agit bien d'une consultation. Le vote sur cette proposition est prévu pour le mois de juin 2002.

Monsieur Gilles Perron nous fait remarquer que pour le comité ÉHDAA l'intégration est une bonne chose en soi. Il est évident que pour certains enfants l'intégration est faisable et souhaitable. Pour d'autres, elle serait souhaitable mais cela n'est pas possible. Enfin, pour d'autres, elle n'est ni faisable ni souhaitable. Il n'y a pas de ligne droite, il faut se fier au jugement des spécialistes dans le domaine.

Il est reconnu qu'il faut un bon soutien du milieu pour qu'une intégration soit réussie. Depuis quelque temps, le soutien offert diminue et on en demande beaucoup aux enseignants. Comment ceux-ci vont-ils réussir à faire une bonne intégration dans ces circonstances?

Va-t-on diminuer le ratio des classes qui recevront des élèves intégrés?

Dans le cas des enfants en difficulté d'apprentissage qui seront intégrés dans une classe régulière, un service de soutien en orthopédagogie sera offert. Pour les cas de problèmes de comportement, il y aura pondération et un service de soutien en psycho-éducation sera offert.

Quels seront les coûts reliés à une intégration des élèves ÉHDAA dans les classes régulières?

Monsieur Mollica ne peut nous répondre pour le moment. À suivre.

Les enfants en classe régulière ont la chance de faire de la récupération avec leur professeur; si un enfant intégré est présent dans la classe, cela va-t-il diminuer l'aide qu'ils recevaient de leur professeur?

Non car c'est un orthopédagogue qui va aider les enfants qui seront intégrés, le professeur pourra donc continuer de faire de la récupération avec ses autres élèves.

Il faudrait trouver des moyens pour avoir plus de ressources afin d'aider les enseignants(es). Les enseignants sont brûlés et cela ne va pas aller en s'améliorant.... Les enseignants ne voudront peut-être pas avoir cette formation supplémentaire car ils se doutent bien qu'ils auront, par la suite, plus de cas lourds dans leur classe!

Monsieur Mollica nous affirme que le tout sera fait progressivement et que les enseignants impliqués seront bien soutenus.

On nous fait remarquer qu'une intégration à tout prix n'est peut-être pas la meilleure solution. Il faudrait plutôt donner la mesure des services requis à chaque élève. Ils pourraient être associés à plusieurs groupes dans l'école ce qui leur permettrait de progresser à leur rythme.

Dans la politique, il est inscrit que l'intégration sera possible en fonction des fonds disponibles; dans le cas des classes spéciales ce n'est pas indiqué, pourquoi?

Le financement des classes spéciales est régi par les budgets alloués par le MEQ. L'intégration dans les classes régulières est financée à même le budget de la Commission scolaire.

11. POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Monsieur Jacques Francoeur et monsieur Blain nous mentionnent qu'ils ont demandé aux directions d'école d'échanger avec leur milieu afin de connaître leur opinion sur la politique à l'étude.

Il faut se rappeler que cette politique ne vise pas uniquement les milieux défavorisés mais tient aussi compte des poches de défavorisation que l'on retrouve dans des milieux plus aisés.

Lorsqu'on parle de défavorisation familiale, peut-on y inclure le problème des enfants allophones?

Monsieur Francoeur nous mentionne qu'il a reçu une résolution en ce sens de la part de l'école Samuel-De Champlain (Brossard). Cette dimension sera, dans un certain sens, considérée dans cette politique par la Commission scolaire. Elle sera aussi prise en compte dans la politique d'intégration des élèves allophones, politique qui sera déposée sous peu.

Le ministre de l'Éducation vient d'annoncer un ajout de 125 M\$ pour contrer la défavorisation dans les écoles. Quel sera l'impact de cet annonce sur les budgets alloués pour la défavorisation pour l'an prochain?

Monsieur Francoeur n'étant pas au courant de cet ajout d'argent, il ne peut nous répondre pour le moment. Dès qu'il aura des informations plus précises, il nous les communiquera.

Une question se pose, serait-il approprié de rebaptiser la politique pour mettre l'accent sur la réussite scolaire DES ENFANTS en milieu défavorisé?

Cela permettrait de s'assurer que les services suivent les enfants s'ils sont transférés dans une école située dans un milieu plus aisé. C'est aussi une question de cohérence entre les différentes politiques de la Commission scolaire.

Monsieur Blain y voit deux dangers:

Par l'approche actuellement véhiculée par la politique, nous mettons l'accent sur le milieu qui est défavorisé et non sur les individus. Il faut à tout prix éviter le piège d'identifier des individus comme étant défavorisés.

Il ne faut pas non plus régler un problème temporaire en modifiant une politique qui serait, quant à elle, en application sur plusieurs années.

Il faut cependant s'assurer de faire suivre les ressources car cela permet aux jeunes d'avoir un bon départ dans leur cheminement scolaire. L'effet du milieu sera toujours présent, même si le jeune est scolarisé dans un milieu plus aisé, car les élèves reviennent tous dans leur milieu lorsque l'école est terminée.

Il est suggéré de faire un amendement à la politique avec la proposition de monsieur Drolet.

Monsieur Blain désire savoir si on intervient uniquement auprès des élèves, doit-on éliminer toutes les autres cibles visées par la politique?

Pas nécessairement, monsieur Drolet dit que si des enfants venant d'un milieu dit défavorisé sont scolarisés dans un milieu plus aisé; les intervenants doivent s'assurer que les services appropriés suivent ces enfants et qu'ils leur soient bel et bien dispensés.

La politique est mise en place en fonction des sommes allouées par le MEQ; les montant d'argent qui vont suivre, lorsque des élèves sont ainsi déplacés, seront-ils suffisant pour offrir des services adéquats à ces enfants?

La répartition des sommes est faite « per capita ». Dans les milieux dits défavorisés cette répartition n'est pas faite de la même façon, il y a une modification au niveau de la pondération.

Si nous adoptons la proposition de modifier le libellé de la politique, il faudra aussi s'assurer de modifier le restant du libellé de la politique.

Résolution numéro CP-347-05-13

Il est proposé par monsieur Richard Drolet de changer le titre du document « Politique de soutien à la réussite scolaire en milieux défavorisés » par **La politique de soutien à la réussite scolaire des enfants issus de milieux défavorisés.**

Adoptée à la majorité

Une interrogation est soulevée pour savoir si la multiethnicité peut-être considérée comme une défavorisation familiale.

Monsieur Francoeur nous informe qu'une politique d'intégration des élèves immigrants (d'interculturalisme) sera probablement présentée au mois de juin. Le problème de la multiethnicité est plutôt du ressort de cette politique.

Résolution numéro CP-348-05-13

Il est proposé par monsieur Richard Drolet d'adopter la politique de soutien à la réussite scolaire en milieu défavorisé telle qu'amendée.

Adoptée à la majorité

12. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES

Lors du dépôt de cette consultation, il avait été convenu que le retour serait fait lors de la réunion du 10 juin 2002. Depuis, il a été convenu, avec monsieur Francoeur, que le retour définitif ne serait fait qu'au mois d'octobre 2002.

Suite à la lecture du document, il semblerait qu'à l'école Gérard-Filion le projet « Flores » n'y soit pas indiqué.

Ce projet n'est effectivement pas indiqué car dans les écoles où il y a plusieurs projets, il n'y a pas de dénomination spéciale pour tous ces projets.

Comment se fait-il que la mention « cours en milieu hospitalier et/ou à domicile » n'apparaisse que pour l'hôpital Charles-Lemoyne?

Même si cette note n'est pas présente partout, il est évident que le service est disponible pour tous les établissements de la CSMV.

Si on se fie au libellé de la politique, il faudrait l'inscrire partout.

Monsieur Francoeur nous fait remarquer que, dans la politique, tout ce qui est en gris est sujet à changement et ne sera finalisé qu'en septembre 2002.

Madame Lussier demande à monsieur Francoeur de faire le point sur les changements qui ont été apportés au calendrier d'implantation de la réforme.

Certains reports ont été annoncés:

-L'implantation au 3^e cycle du primaire a été reportée d'un an.

-L'implantation au secondaire est aussi retardée, l'année scolaire 2002-2003 sera utilisée pour permettre l'appropriation du programme par les enseignants(es) du 1^{er} cycle.

Un nouveau calendrier nous sera distribué à la prochaine réunion.

13. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT

Au bâtiment 83, il y a un ajout de fait soit le centre d'éducation des adultes « Le Retour ». Cela représente combien d'élèves?

Madame Lussier ne le sait pas. Elle ira aux renseignements.

14. REDÉCOUPAGE 2003-2004 — ORIENTATIONS ET PRINCIPES

Les discussions ne sont pas encore terminées. Les orientations ne sont pas toutes arrêtées au moment où l'on se parle.

Pour l'instant, ce ne sont que des prévisions, les orientations finales ressembleront à celles qu'on avait dans le passé.

On parle d'un redécoupage pour 2003-2004.

Serait-il possible de rassurer les parents quant aux rumeurs qui circulent; rumeurs de fermetures d'écoles, ou de mouvement de clientèle? Les parents ont besoin d'être rassurés.

Madame Lussier nous rappelle que dès que des possibilités sont avancées, il y a consultation auprès du milieu (milieu=parents).

Monsieur Déry indique à madame Lussier qu'il serait préférable que les orientations et principes soient déposés au comité de parents en juin et non à l'automne. Comme la première réunion du comité de parents n'a lieu qu'en octobre, nous considérons que c'est trop tard pour présenter les orientations. C'était le but visé en mettant ce point à l'ordre du jour du mois de mai.

Tant qu'il y aura des discussions, madame Lussier ne peut nous déposer le document.

15. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET

Le document « Cadre régissant la préparation du budget pour 2002-2003 » a été déposé à titre d'information car le document a été adopté lors du dernier conseil publique des commissaires.

Le huis clos est demandé par monsieur André Turgeon pour la discussion de la proposition, il est 10 h 10.

Les personnes n'ayant pas le droit de vote sont donc priées de quitter la salle. Elles pourront revenir lorsque le huis clos sera levé.

Madame Marie-Élène L'Espérance propose la levée du huis clos, il est 23 h.

Résolution numéro CP-349-05-13

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire de consulter le comité de parents;

CONSIDÉRANT l'article 193 de la *loi sur l'instruction publique* (L.I.P);

CONSIDÉRANT la difficulté pour le comité de parents d'obtenir des documents complets depuis les deux dernières années concernant l'alinéa 9 de l'article 193 (L.I.P);

CONSIDÉRANT que la consultation ne doit pas être faite pour la forme mais selon l'esprit de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le cadre régissant la préparation du budget avant le retour de consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT que le document adopté par le conseil des commissaires de la Commission scolaire est différent du projet de document chiffré déposé comme exemple au comité de parents;

CONSIDÉRANT que les mesures visant à contrer la baisse de clientèle prévue pour les trois prochaines années, révisant à la hausse la plupart des frais chargés aux parents, ne font pas partie intégrante du cadre régissant la préparation du budget adopté par le conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Drolet et appuyé par André Turgeon,

QUE le comité de parents fasse parvenir au ministre de l'Éducation un avis mentionnant que la Commission scolaire Marie-Victorin n'a pas respecté la *Loi sur l'instruction publique*,

ET

De demander au ministre de l'Éducation d'obliger la Commission scolaire Marie-Victorin à reprendre le processus de consultation avec toute la documentation pertinente et nécessaire aux représentants du comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

16. DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL

La deuxième partie de la lettre n'étant pas disponible, le point est remis à la prochaine réunion.

17. CORRESPONDANCE

Monsieur Déry a reçu copie de la lettre envoyée au MEQ par madame Boiselle, présidente du comité ÉHDAA. Cette lettre parle de la diminution du niveau de ressources professionnelles qui sont accordées par la Commission scolaire et ses conséquences.

Monsieur Déry nous parle aussi d'une publicité venant d'une firme privée qui offre de la formation pour les CE et les OPP.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP-350-05-13

Il est proposé par monsieur Daigle que la présente assemblée soit levée, et ce à 23 h.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Josée Ulrich
secrétaire